

Bruxelles, le 3 juin 2026
(OR. en)

10027/26

SOC 305
EMPL 136
SAN 382

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail
Nomination de Mme Marie-Anne BISSDORFF, membre suppléante pour le
Luxembourg, en remplacement de M. Armin KOEGEL, démissionnaire
- *Adoption*

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Armin KOEGEL, membre suppléant du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour le Luxembourg).
2. En vertu de l'article 3 de la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail¹, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

3. Conformément à la procédure habituelle, le Luxembourg a présenté la candidature de M^{me} Marie-Anne BISSDORFF pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 5 mars 2028.
4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
 - a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, dont le texte figure dans le document 10028/26, et
 - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.
